



## EPREUVES DE SELECTION POUR L'ENTREE EN FORMATION SESSION 2020/2021 BPJEPS Activités pour Tous ( APT )

La sélection des candidats(es) à l'Académie Basque du Sport se déroule en 2 temps :

- 1) Satisfaire aux tests d'exigences préalables à l'entrée en formation ( TEP )
- Et
- 2) Satisfaire aux tests de sélections mis en place par l'Académie Basque du Sport.

## TEP (TESTS D'EXIGENCES PREALABLES) A L'ENTREE EN FORMATION SESSION 2020/2021 BPJEPS Activités pour tous ( APT )

Depuis le 1er novembre 2018, les TEP sont organisés selon un [calendrier régional fixé par la DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine](#).

### IMPORTANT

- Les TEP visent à vérifier la capacité technique et physique, de chaque candidat à suivre la formation.
- Les TEP doivent être distingués des épreuves de sélections.
- Il faut avoir obtenu les TEP pour pouvoir se présenter aux épreuves de sélections.
- Il revient à chaque candidat indépendamment de son inscription aux TEP de s'inscrire auprès de l'Académie Basque du Sport et de passer auprès de celle-ci les épreuves de sélection qui lui sont propres.

### PREREQUIS POUR PASSER LES TEP

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
  - PSC1 (prévention et secours civiques)
  - AFPS (attestation de formation aux premiers secours)
  - PSE1 en cours de validité (premiers secours en équipe)
  - PSE2 en cours de validité
  - AFGSU niveau 1 ou 2 en cours de validité (attestation aux gestes et soins d'urgence)
  - SST en cours de validité (certificat de sauveteur secouriste du travail)
- Présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des activités de la forme datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation

## PROCEDURE D'INSCRIPTION AUX TEP

Les inscriptions aux TEP sont ouvertes à tous les candidats quel que soit leur lieu de résidence ou l'organisme de formation (OF) choisi.

Le calendrier régional (ci-dessous), vous permet de choisir votre date et lieu de passage des TEP.

Pour vous inscrire, il vous suffit de cliquer sur le lien des inscriptions en ligne et de suivre les instructions.

Département	Ville	Date	Tarifs	Lien
33	Villeneuve d'Ornon	04/06/2020	25€	<a href="mailto:aspt.contact@numericable.fr">aspt.contact@numericable.fr</a>
86	Vouneil Sous Biard	08/06/2020	40€	<a href="mailto:cr086@creps-poitiers.sports.gouv.fr">cr086@creps-poitiers.sports.gouv.fr</a>
40	Saint Vincent de Tyrosse	07/07/2020	25€	<a href="http://tep-aquitaine.fr/">http://tep-aquitaine.fr/</a>
24	Bergerac	21/08/2020	30€	<a href="mailto:formasports@orange.fr">formasports@orange.fr</a>
87	Limoges	26/08/2020	40€	<a href="mailto:cr086@creps-poitiers.sports.gouv.fr">cr086@creps-poitiers.sports.gouv.fr</a>
64	Bizanos	04/09/2020	25€	<a href="http://tep-aquitaine.fr/">http://tep-aquitaine.fr/</a>
33	Talence	10/09/2020	30€	<a href="http://www.creps-aquitaine.fr/formation-4/">http://www.creps-aquitaine.fr/formation-4/</a>
47	Villeneuve sur Lot	02/10/2020	25€	<a href="http://tep-aquitaine.fr/">http://tep-aquitaine.fr/</a>
86	Vouneil Sous Biard	19/10/2020	40€	<a href="mailto:cr086@creps-poitiers.sports.gouv.fr">cr086@creps-poitiers.sports.gouv.fr</a>
40	Saint Vincent de Tyrosse	08/11/2020	25€	<a href="http://tep-aquitaine.fr/">http://tep-aquitaine.fr/</a>

## TESTS TECHNIQUES

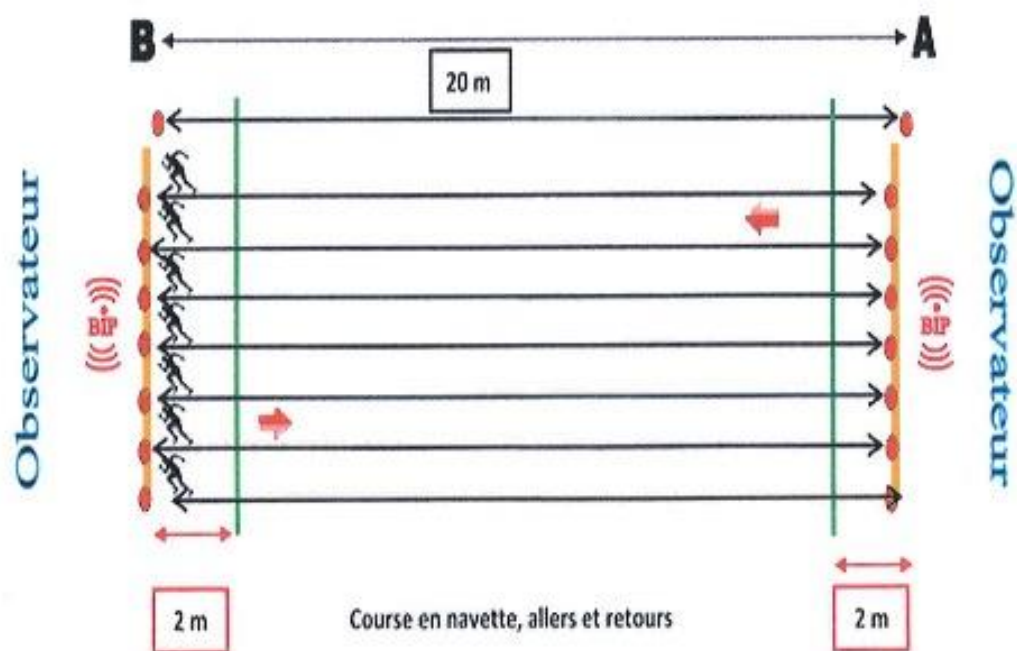
Vous trouverez ci-dessous les tests techniques : Test Navette et Test d'habileté motrice

## Epreuves de sélection

### **Epreuve de Vérification des Exigences Préalables à l'entrée en formation (VEP) :**

**Test 1 test navette « Luc Léger » :** Ce test a pour objectif de vérifier la capacité physique. Les femmes doivent réaliser le palier 6. Les hommes doivent réaliser le palier 8.

Le test « Luc Léger » est un test progressif qui consiste à courir d'une ligne à l'autre, séparées de 20 mètres, selon le rythme indiqué par des « Bips ». Les candidats se placent derrière une ligne « A » matérialisée au sol et délimitée par des plots. Au signal de la bande sonore, les candidats doivent se diriger vers la ligne « B » également matérialisée au sol et par des plots à chaque extrémité



### **Règlement :**

Si un(e) candidat(e) arrive sur la ligne avant le bip suivant, il/elle doit attendre que le bip retentisse pour repartir vers l'autre ligne.

A chaque extrémité, le(la) candidat doit bloquer un de ses pieds immédiatement derrière la ligne pour amorcer son retour. Les virages en courbe sont interdits.

Tout retard en-deçà de la zone des 2 mètres est éliminatoire.

Lorsqu'un(e) candidat(e) a un retard dans la zone des 2 mètres entre le bip et la ligne, il lui sera signifié un avertissement ainsi qu'à l'observateur d'en face. Ce retard devra être comblé sur un aller. A défaut, un 2ème avertissement lui sera signifié. Si le retard n'est pas comblé sur le trajet suivant, il/elle sera arrêté(e) par les évaluateurs. De chaque côté, la tolérance des 2 mètres sera matérialisée par une ligne au sol. Un observateur devra être situé de part et d'autre des lignes «A » et « B ». Le nombre de candidats est limité à 10.

### **Test n°2 : test d'habileté motrice :**

Ce test consiste en l'enchaînement de 22 ateliers, dans un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à **1 minute 46 pour les hommes et 2 minutes 06 pour les femmes.**

Des bonifications sont accordées pour les candidats âgés :

-de 40 à 50 ans : un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à 1 minute 51 pour les hommes et 2 minutes 11 pour les femmes.

-A partir de 51 ans : un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à 1 minute 56 pour les hommes et 2 minutes 16 pour les femmes.

Toute erreur dans le parcours entraîne 5 secondes de pénalité conformément à la liste ci-dessous :

Ateliers n°	LISTE DES PÉNALITÉS PRÉVUES :
2	pour le renversement de la 1ère haie. pour la chute de la latte au passage de la 1ère haie.
4	en cas d'appui constaté dans l'espace délimité par les 2 lignes ou sur l'une des lignes.
6	pour le renversement de la 2ème haie. pour la chute de la latte au passage de la 2ème haie.
10	par cible manquée.
14	par plot non contourné, avec le ballon, par plot non contourné, avec le corps, le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau, l'élastique est touché lors de son franchissement, l'élastique est franchi balle tenue, le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau, le ballon est porté lors de cette épreuve.
15	par plot non-contourné avec le ballon, l'élastique est touché lors de son franchissement, le ballon est touché avec la main pendant les dribbles au pied, le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau, le ballon est immobilisé dans le cerceau, avec la (es) mains,
20	la roulade est effectuée de travers ou sort du tapis
21	la zone de lancer est mordue ou franchie par le candidat. pour chaque médecine-ball ne franchissant pas la ligne située à 5 mètres de la zone de lancer.

### **Règlement :**

Le parcours d'habileté motrice se déroule selon le descriptif ci-dessous, sans interruption entre les ateliers. Une démonstration sera faite par un responsable de l'épreuve devant les candidats, qui pourront ensuite utiliser le parcours lors du temps consacré à l'échauffement. Le parcours doit s'effectuer dans l'ordre prévu des ateliers.

Tout atelier doit être obligatoirement réalisé, et conformément aux consignes exposées sous peine de non validation du parcours. Un atelier oublié est signalé immédiatement par le responsable de l'épreuve, pour être effectué (ex ateliers 8-12-17-22, un candidat ne contournant pas les plots sera arrêté immédiatement pour refaire l'atelier). Le (la) candidat(e) se met en position, en plaçant les pieds derrière la ligne de départ. Le départ se fait au signal du responsable de l'épreuve, « PRÊT » « PARTEZ ». Le chronomètre est arrêté lorsqu'il franchit la ligne d'arrivée, matérialisée par deux plots (c'est le torse qui compte et non la tête ou les jambes). Chronométrateurs : le temps réalisé par les candidats doit obligatoirement être pris par deux chronométrateurs (en cas de problème technique). Les chronométrateurs ne doivent pas se communiquer mutuellement les temps avant de les avoir donnés au responsable de l'épreuve. Le temps retenu sera celui le plus favorable au candidat. En cas de problème technique de chronométrage, le responsable décide du temps à retenir. Les chronométrateurs ne ramènent leur chronomètre au zéro, que sur ordre du responsable de l'épreuve. Les chronométrateurs vérifient la validité du parcours.

**Description du test d'habileté motrice :**

**Atelier 1 :** Course à pied sur 8 m. A partir d'un départ commandé, le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 8 mètres, du point « a » au point « b ».

**Atelier 2 :** Franchissement de la 1ère haie. Le (la) candidat(e) doit franchir la première haie d'une hauteur de 0,76 mètre pour les hommes et de 0,56 mètre pour les femmes.

Pénalités prévues :

Une pénalité est attribuée pour le renversement de la haie.

Une pénalité est attribuée pour la chute de la latte au passage de la haie.

**Atelier 3 :** Course à pied sur 6 m. Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 6 mètres, du point « c » au point « d ».

**Atelier 4 :** Passage de rivière (zone matérialisée par 2 lignes). Le (la) candidat(e) doit franchir un passage de rivière, matérialisé par 2 lignes tracées au sol espacées de 2 mètres pour les hommes et de 1,80 mètre pour les femmes.

Pénalité prévue :

Une pénalité sera attribuée en cas d'appui constaté sur une des lignes ou dans l'espace délimité par les 2 lignes.

**Atelier 5 :** Course de vitesse sur 6 m

Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 6 mètres, du point « e » au point « f ».

**Atelier 6 :** Franchissement de la 2ème haie. Le (la) candidat(e) doit franchir la deuxième haie d'une hauteur de 0,76 mètre pour les hommes et de 0,56 mètre pour les femmes.

Pénalités prévues :

Une pénalité est attribuée pour le renversement de la haie.

Une pénalité est attribuée pour la chute de la latte au passage de la haie.

**Atelier 7 :** Course de vitesse sur 13 mètres. Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 13 mètres, du point « g » au point « h ».

**Atelier 8 :** Contournement du plot A : Le (la) candidat(e) doit contourner le plot « A » par la droite.

**Atelier 9 :** Course de vitesse sur 5 mètres. Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 5 mètres, du point « h » au point « i ».

**Atelier 10 :** Lancer de balles. Le (la) candidat(e) doit être capable de lancer 1 balle dans chaque cerceau de 70 centimètres de diamètre, posé au sol, en allant du plus proche au plus éloigné. Le lancer est également validé lorsque la balle touche le bord du cerceau. Le (la) candidat(e) dispose en tout de 6 balles. Le nombre de tentatives est limité à deux balles par cerceau. Les distances de lancer sont mesurées entre le centre de chaque cerceau et la zone de lancer derrière laquelle, le (la) candidat(e) doit se trouver, soit :

Pour les hommes : le centre du premier cerceau est situé à 5 mètres, le deuxième à 6 mètres et le troisième à 7 mètres de la zone de lancer.

Pour les femmes : le centre du premier cerceau est situé à 4 mètres, le deuxième à 5 mètres et le troisième à 6 mètres à partir de la ligne tracée au sol de la zone de lancer.

Pénalité prévue : une pénalité est attribuée par cible manquée (2 balles possibles pour chaque cible).

**Atelier 11 :** Course de vitesse sur 10 mètres. Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 10 mètres, du point « i » au point « j ».

**Atelier 12 :** Contourner le plot B. Le (la) candidat(e) doit contourner le plot « B » par la droite, placé à 10 mètres de la zone de lancer de balles.

**Atelier 13 :** Course de vitesse sur 5 m. Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 5 mètres, du point « k » au point « l ».

**Atelier 14 :** Slalom en dribble à la main (Ballon de basket). Le (la) candidat(e) doit prendre le ballon de basket posé dans un cerceau et partir en dribblant d'une seule main (changements de main autorisés) pour effectuer un slalom entre les 7 plots dont les 4 premiers sont disposés en croix (distance entre les plots 1,50 m : voir schéma). Les plots doivent être contournés alternativement par la gauche et par la droite. Le (la) candidat(e) doit franchir un élastique tendu à 40 cm du sol (et placé à 1,50m du dernier plot) sans le toucher, le ballon passant au-dessus de l'élastique. Il/elle doit ensuite immobiliser le ballon avec les mains au sol à l'intérieur d'un cerceau placé au sol à 1,50m de l'élastique ; Le ballon ne doit pas être porté, le corps du candidat doit contourner les plots.

Pénalités prévues :

Une pénalité est attribuée par plot non-contourné, avec le ballon.

Une pénalité est attribuée par plot non-contourné avec le corps.

Une pénalité est attribuée si l'élastique est touché lors de son franchissement.

Une pénalité est attribuée si l'élastique est franchi balle tenue.

Une pénalité est attribuée si le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau.

Une pénalité est attribuée si le ballon est porté lors de cette épreuve.

**Atelier 15 :** Slalom en dribble au pied (ballon de football)

Le (la) candidat(e) doit prendre un ballon de football avec les pieds, posé à l'intérieur d'un cerceau, et franchir l'élastique sans le toucher en faisant passer le ballon sous l'élastique. Il/elle doit effectuer le slalom en sens inverse en contournant les plots alternativement par la droite et par la gauche, en dribblant au pied jusqu'au cerceau (m) et immobiliser la balle dans le cerceau avec le pied. Le corps du candidat ainsi que le ballon doivent contourner tous les plots.

Pénalités prévues :

Une pénalité est attribuée par plot non-contourné avec le ballon.

Une pénalité est attribuée si l'élastique est touché lors de son franchissement.

Une pénalité est attribuée si le ballon est touché avec la main pendant les dribbles.

Une pénalité est attribuée si le ballon est immobilisé avec la (les) main(s) dans le cerceau.

Une pénalité est attribuée si le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau.

**Atelier 16 :** Course sur 5 mètres. Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 5 mètres, du point « m » au point « j ».

**Atelier 17 :** Contourner le plot B. Le (la) candidat(e) doit contourner le plot « B » par la droite, placé à 10 mètres de la zone de lancer de balle.

**Atelier 18 :** Course sur 2 mètres. Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 2 mètres, du point « k » au point « n ».

**Atelier 19 :** Passage en équilibre sur poutre placée au sol. Le (la) candidat(e) doit marcher sur une poutre posée au sol, de 4 mètres de long. Le (la) candidat(e) doit traverser la poutre d'une extrémité à l'autre. En cas de chute, Le (la) candidat(e) devra recommencer l'atelier au début de la poutre.

**Atelier 20 :** Roulade avant de l'extrémité de la poutre, le (la) candidat(e) doit réaliser une roulade avant sur un tapis placé en contre bas à 0,80 m de la poutre.

**Pénalités prévues :**

Une pénalité est attribuée si le (la) candidat(e) effectue la roulade de travers ou sort du tapis.

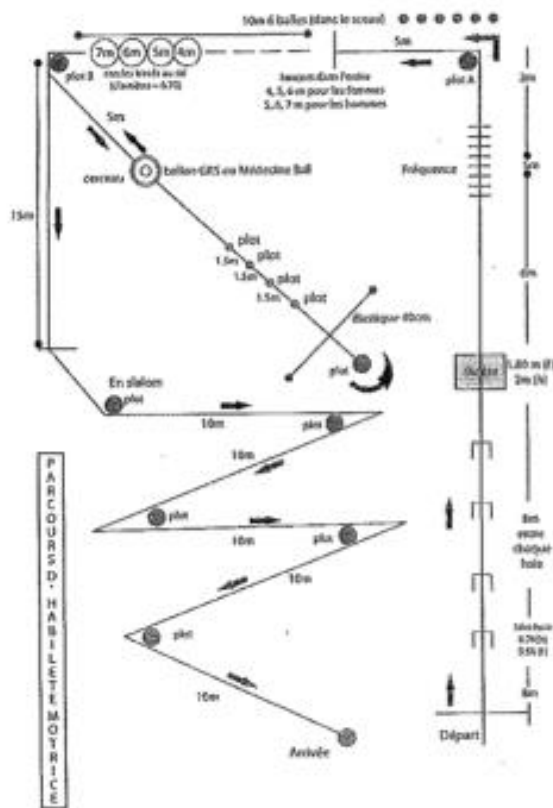
**Atelier 21 :** Lancer de médecine-balls. Le (la) candidat(e) doit lancer successivement trois médecine-balls, (2 kg pour les femmes et 3 kg pour les hommes) au-delà d'une ligne située à 5 mètres du point « p » (lancer à deux mains départ poitrine), le (la) candidat(e) étant situé derrière la zone de lancer.

**Pénalités prévues :**

Une pénalité est attribuée lorsque Le (la) candidat(e) a mordu ou a franchi la zone de lancer.

Une pénalité est attribuée pour chaque médecine-ball ne franchissant pas la ligne située à 5 mètres de la zone de lancer.

**Atelier 22 :** Course en slalom sur 55 m. Le (la) candidat(e) doit courir en slalom en contournant 5 plots alternativement par la droite et la gauche, sur une distance totale de 55 mètres jusqu'à la ligne d'arrivée.



## DISPENSES ET ÉQUIVALENCES

Les personnes titulaires de l'une des certifications mentionnées ci-après sont dispensées de l'ensemble des TEP( tests techniques préalables à l'entrée en formation) :

- Titulaire d'une qualification inscrite à l'annexe II-1 du code du sport ou à l'annexe de l'arrêté du 22 janvier 2016
- BP APT en 10 UC

Les personnes titulaires de l'une des certifications mentionnées ci-après sont dispensées du test navette « Luc Léger » lors des TEP( tests techniques préalables à l'entrée en formation):

- Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport
- BP APT en 10 UC

## TESTS DE SELECTION DE L'ACADEMIE BASQUE DU SPORT SESSION 2020/2021 BPJEPS Activités pour tous ( APT)

Les tests de sélection de l'Académie Basque du Sport pour l'entrée en formation du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités pour tous »:

### PREREQUIS

- **Avoir satisfait les tests exigences préalables à l'entrée en formation ( TEP)**

### TESTS TECHNIQUES

- Épreuve sportive :

#### **Suivi de cours cardiochorégraphié :**

Lieu : USB BIARRITZ

Un professeur de fitness de l'Académie Basque du Sport donnera un cours cardiochorégraphié de 40 minutes en musique niveau débutant (20 minutes de STEP et 20 minutes de LIA )

#### **Course d'orientation :**

Lieu : Forêt de Chiberta

Chaque stagiaire aura 5 balises à trouver seuls(les) dans un temps limite de 90 mn maximum pour les hommes et 100 mn maximum pour les femmes avec un barème de point selon le nombre de balise trouvé.

- Entretien avec un jury (durée 20 à 30 mn)  
Le candidat dispose de 10 minutes pour se présenter, mettre en évidence son vécu sportif, ses expériences pédagogiques, exposer ses motivations, son projet de formation et son projet professionnel. A l'issue des 10 minutes le jury posera des questions pendant 10 à 20 minutes
  
- Un écrit 1H  
Cette épreuve permet, à partir d'un sujet général sur les pratiques sportives, d'apprécier chez les candidats les capacités d'expression écrite, de réflexion et d'analyse

#### Barème de notation

Epreuve	% de la note finale
Tests physiques	40
Epreuve écrite	20
Entretien Oral	40

#### Information des résultats :

La liste des 20 candidats(es) retenus(es) est affichée à l'Académie Basque du Sport sous 8 jours  
Ces candidats sont convoqués par téléphone et par email au positionnement

Les 5 candidats suivants sont mis sur la liste d'attente. Ils(elles) seront convoqués(ées) au positionnement en cas de défection d'un(e) candidat(e) retenu(e) . Ces candidats seront informés par téléphone et par email de leur présence sur la liste d'attente et de la suite de leur sélection .

Les candidats(es) ayants échoués (ées) aux tests de sélections seront informés collectivement par email dans les 15 jours suivant l'épreuve .